

Délibération 2022-68-CA P

Séance du 15 décembre 2022

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Programmation des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière à distance le jeudi 15 décembre 2022, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint ;

Vu l'avis du conseil de la formation et de la vie étudiante du 8 décembre 2022 ;

Vu l'article D 841-9 du code de l'éducation.

Monsieur le Président donne la parole à Me Dorothee CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante qui présente la programmation pour l'année 2023.

Dans la limite de 12 000 étudiants en formation initiale, la répartition des actions est la suivante :

- FSDIE: **12,60 € par étudiant** (respect du taux plancher de 30%) soit 151 200€ (contre 138 600€ en 2022)
- Centre de santé : **6,30€ par étudiant** (respect du taux plancher de 15%), soit 75 600 € (contre 69 300€ en 2022)
- Appels à projets et Projets transversaux : **le delta non alloué** sera attribué sur présentation de projets pour les appels à projets. Il servira aussi à financer des projets pluriannuels structurants plus ambitieux, (montant prévu 543 200€)



Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la programmation des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus.

**Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 16 décembre 2022

Le Président
Professeur Abdelhakim Artiba



Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE